



## BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILLE-ET-VILAINE

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs des écoles et PEGC  
Fédération Syndicale Unitaire  
(Enseignement - Éducation - Recherches - Culture)  
Tél. : 02 99 36 88 43 Portable : 06 31 84 05 31  
14 rue Papu 35000 RENNES

Adresse électronique : [snu35@snuipp.fr](mailto:snu35@snuipp.fr)  
Site internet : <http://35.snuipp.fr>

N° 274  
AOÛT 2017

## AU SNUIPP-FSU, ON MISE TOUJOURS SUR L'ÉDUCATION !

Depuis quelques années, les rentrées se succèdent et entraînent avec elles leur lot de réformes. Nous aurions pu croire qu'en cette année électorale, nous aurions eu un peu de répit et bien non ! Fraîchement nommé, le nouveau ministre a engagé pour la rentrée des changements qui ne seront pas sans effet sur les élèves et les enseignants : CP à 12 en REP, 100 % de réussite au CP, modification du décret des rythmes scolaires, rentrée en musique. Des changements engagés dans la précipitation et sans concertation. Les enseignants ne peuvent dans ces conditions bénéficier de sérénité dans l'exercice de leur métier.

On nous avait vendu pendant toute la campagne présidentielle un renouveau politique avec la mise en œuvre de nouvelles façons de faire, de l'innovation, du dialogue... Or, l'une des premières mesures annoncées par le ministre de l'Action et des comptes publics sur un plateau télé début juillet reprend une vieille recette, le gel du point d'indice pour les fonctionnaires ! Pour le gouvernement, le pouvoir d'achat des 5 millions de fonctionnaires est une simple variable d'ajustement. Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2 % est intervenue pour 2016. Celle-ci serait tout de suite enrayée par cette décision alors même que nous sommes dans un contexte de reprise de l'inflation avec des prévisions revues à la hausse à 1,8 % pour 2017 et 1,7 % pour 2018. Par ailleurs, le gouvernement envisage de remettre en cause le calendrier de mise en œuvre des mesures PPCR (Protocole parcours carrières et rémunérations), protocole qui relève d'un long processus de concertations puis de négociations. Il remet en cause ainsi le dialogue social lui-même et le respect de la parole de l'Etat.

Ajoutons à cela le retour de la journée de carence, mesure injuste et inefficace. Le gouvernement développant un argument inaccep-

table : il fait porter la responsabilité d'une part de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie. Alors qu'une étude\* l'a démontré, les enseignants sont moins absents que la moyenne des salariés : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, tous secteurs confondus, est en moyenne de 3,7 % et qu'il est de 3,2 % dans l'enseignement (enseignants et autres personnels).

Pour autant, nous le savons, de plus en plus de collègues sont épuisés et n'envisagent pas de finir leur carrière comme enseignant, le métier a changé. Il est toujours plus complexe. Il faut d'urgence libérer du temps pour reconnaître enfin toutes les nouvelles missions qui se sont accumulées. L'allègement des obligations de service des enseignants est donc nécessaire. Dans l'enquête « Rythmes scolaires » du SNUipp-FSU qui a recueilli près de 30 000 réponses en trois semaines, les personnels font savoir à nouveau que les conditions de travail se sont détériorées. Le constat est sans appel, ils

sont moins payés, moins formés et ils travaillent plus que leurs homologues européens. La revendication de baisse du temps de travail est légitime et doit être entendue.

Il nous faudra donc transformer l'école pour permettre à tous de réussir, en réorganisant la forme scolaire avec des dispositifs tel que « le maître surnuméraire », en développant le travail en équipe, en s'appuyant sur l'expertise professionnelle des enseignants. Pour cela, avec vous dans le SNUipp-FSU, nous continuerons à être force de propositions, ensemble et nombreux, pour construire l'École Publique que nous voulons !

**Bonne rentrée à tous et toutes !**

Guislaine DAVID



\* étude de la DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques)

Page 1 \_\_\_\_ Édito

Page 2 \_\_\_\_ Instances du mois de juillet

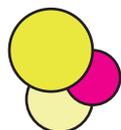
Page 3 \_\_\_\_ 100 % de réussite au CP : de quoi parle-t-on ?  
Reconnaître les risques professionnels pour mieux les prévenir.  
« Maternelle, l'école première : une publication à partager ! »

Page 4-5 \_\_\_\_ Ce qui change à la rentrée pour l'école et ses personnels

Page 6 \_\_\_\_ Le SNUipp-FSU35 à la rentrée 2017

Page 7 \_\_\_\_ Pourquoi se syndiquer au SNUipp-FSU

Page 8 \_\_\_\_ Visuel



# COMPTE RENDU DES INSTANCES DU MOIS DE JUILLET

## CTSD EXCEPTIONNEL DU 4 JUILLET

À l'ordre du jour de ce CTSD exceptionnel, deux points seulement : les rythmes scolaires et la mise en place des CP à 12 en éducation prioritaire. Les ajustements de carte scolaire de rentrée n'étaient pas à l'ordre du jour. Il faudra attendre la rentrée et le comptage dans les écoles avant de confirmer les ouvertures et les fermetures de classes. N'oubliez pas de nous renvoyer vos effectifs dès la pré-rentrée !

### Les rythmes scolaires à la rentrée 2017

Pour la rentrée de septembre, 83 communes passeront aux 4 jours, ce qui représente 92 écoles. Ces communes sont concentrées dans le nord du département et sont essentiellement des communes rurales. La question du financement des activités et de la ressource humaine nécessaire est très certainement à l'origine des demandes de ces communes. Cela représente 1/3 des écoles publiques du département mais seulement 17 % des élèves. Pour certaines communes, où des désaccords persistaient même s'il y avait accord majoritaire du conseil d'école, une évaluation devra être faite pour le 28 février 2018.

Pour voir la liste complète des communes qui passent à 4 jours à la rentrée 2017 :

<http://35.snuipp.fr/spip.php?article2760>

### Les CP à 12 à la rentrée de septembre

Pour mettre en place cette mesure en REP+, le Dasen a fait le choix de prendre sur des moyens supplémentaires (postes réservés aux ouvertures de rentrée) et de ne pas prendre sur les postes de « Plus de maîtres ». Quant aux écoles de REP, la proposition a été faite aux collègues d'effectuer ou non ce dédoublement avec le PDMQDC (poste de « Plus de maître »). Certaines équipes ont refusé souhaitant garder le fonctionnement avec le maître surnuméraire, d'autres ont accepté. Cette mesure coûte au département 5,08 postes en REP et 4,25 postes en REP+, ces postes étant pris sur les mesures de rentrée, cela impliquera nécessairement que certaines ouvertures ne pourront pas se faire en septembre. Nous avons dénoncé cette mesure prise dans l'urgence à moyens constants.

*Guislain David*

## CAPD DU 6 JUILLET

La phase d'ajustement du mouvement, les INEAT-EXEAT et les demandes de temps partiels étaient à l'ordre du jour de cette CAPD.

### Les ajustements du mouvement

Au 6 juillet, à l'issue de la CAPD il restait encore 163 personnes sans poste. Il s'agit essentiellement de collègues Titulaires 1<sup>re</sup> année. Des nominations ont pu avoir lieu dans le courant de l'été, les services procédant à une nomination à chaque fois qu'un poste se découvre. Les postes restant étant des postes de brigade ou de TRS.

### La phase d'Ineat-exeat (entrées et sorties du département)

Une fois de plus, le département a fait l'objet de nombreuses demandes d'Ineat : 72 demandes au titre du rapprochement de conjoint et 56 pour convenances personnelles. A noter que lorsque le conjoint est muté dans le département à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la demande ne peut être traitée comme une demande de rapprochement de conjoint.

Le Dasen a pu procéder à 27 Ineat (à la date du 13 juillet), les demandes ont été étudiées par barème et en fonction de l'Exeat accordé par le département d'origine. Dans l'autre sens, 12 personnes quittent le département par Exeat.

Si le barème est bien pris en compte dans le département

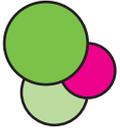
du 35, il n'en est pas de même pour les IA des autres départements bretons qui font rentrer les « personnes qui ont le bon profil ». Ce qui est inadmissible au regard de la situation de nos personnels en attente depuis un certain temps déjà d'un Ineat vers le 29 ou le 56.

### Les demandes de temps partiels

Cette année encore, le Dasen a décidé de répondre favorablement à toutes les demandes de temps partiels sur autorisation dans la mesure où elles s'inscrivaient dans la circulaire (refus pour les brigades par exemple). Cette année 768 temps partiels sont accordés : 464 sur autorisation, 304 de droit. (Comparaison avec l'année passée : 432 sur autorisation et 279 de droit). Les demandes sur autorisation augmentent d'année en année, les élu-es du SNUipp ont demandé à ce qu'on regarde de plus près quels sont les personnels qui demandent un temps partiels sur autorisation : est-ce parce exemple des collègues en fin de carrière ? Le Dasen s'est engagé à étudier de plus près ces demandes.

*Guislain David*

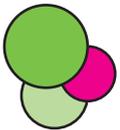




## 100% DE RÉUSSITE AU CP : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le dispositif des CP à 12 en REP+ constitue d'abord un recentrage de l'apprentissage de la lecture sur la seule année de CP au détriment de l'étalement sur le cycle 2. Pourtant, les élèves visés par ce dispositif sont ceux-là mêmes qui ont le plus besoin du temps supplémentaire que permet l'organisation en cycles. Surtout, ce recentrage est cohérent avec une conception de l'apprentissage de la lecture basée sur la stricte correspondance grapho-phonologique (l'apprentissage des « sons ») et sur la méthode syllabique qui ne manquera pas d'être prônée au cours des formations qui se mettront en place à la rentrée. Cette conception de l'apprentissage de la lecture qui ne demande pas un haut niveau d'expertise pédagogique et qui fixe le déchiffrage comme objectif pour la fin du CP rend, si ce n'est possible, au moins crédible l'objectif d'un « fort pourcentage de réussite » au CP. Mais réussite à

quoi ? Pourrions-nous alors dire que les élèves savent lire quand ils sauront tout au plus décoder ? La conférence de consensus de 2016 avait pourtant affirmé que l'urgence n'est pas à s'accorder sur une théorie générale de la lecture parée de toutes les vertus scientifiques mais bien de caractériser les obstacles que rencontrent nos élèves et les jeunes en la matière, pour identifier quelques pistes de solutions qui soient praticables. Pour permettre à nos élèves de devenir des lecteurs experts, il faut impérativement sortir du « débat » méthode globale contre méthode syllabique qui empêche d'examiner toutes les autres dimensions de la langue française indispensables à la maîtrise de la langue écrite. Cela doit passer nécessairement par une formation solide et non par l'imposition d'une « méthode » qui a pour limite première de ne pas outiller les élèves pour une scolarité réussie au collège.

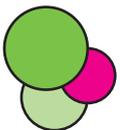


## RECONNAÎTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS POUR MIEUX LES PRÉVENIR

La dégradation des conditions de travail des enseignant-es est un sujet récurrent. Les conséquences sur la santé (stress, insomnie...) sont nombreuses, allant parfois jusqu'à l'arrêt de travail ou même l'incapacité à retourner en classe. Les causes sont multiples : le management, les relations entre adultes au sein de l'école, avec les familles quand ce n'est pas directement en lien avec les élèves.

Le comportement de certains élèves empêche le travail et a des conséquences directes ou indirectes sur la santé mentale et/ou psychique. Quelles que soient les solutions mises en place pour les élèves, les enseignant-es sont de plus en plus confrontés à des comportements perturbateurs qui ont des incidences sur leurs pratiques professionnelles. La réponse hiérarchique est rarement adaptée, liant trop souvent les difficultés aux qualités professionnelles des enseignant-es alors que la problématique est ailleurs. Avec la FSU, le SNUipp-FSU a pris part très activement aux travaux du CHSCT ministériel sur le sujet. Depuis la

rentrée dernière, il a porté de très larges contributions au débat sur les conditions de travail des personnels dégradées par des problématiques de comportement d'élèves. Il s'agit de sortir du déni de la hiérarchie pour enfin reconnaître les situations de souffrance au travail et accompagner les enseignant-es. Ces travaux ont déjà trouvé un premier écho dans les orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels pour l'année 2017/2018. Les recteurs et leurs adjoints sont appelés à porter une attention particulière sur les situations de travail des personnels qui accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans le département, les élu-es du CHSCT ont été à l'initiative d'une enquête auprès des enseignant-es du département sur cette question. Près de 1157 collègues ont répondu à cette enquête, la synthèse de ces résultats est visible sur notre site. Ces résultats devront faire l'objet de préconisations de la part du CHSCT, les élu-es SNUipp-FSU35 vous tiendront informés de ces avancées.

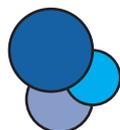


## « MATERNELLE, L'ÉCOLE PREMIÈRE » : UNE PUBLICATION À PARTAGER !

Le SNUipp FSU a publié un numéro spécial « maternelle ». Viviane Bouysse y parle des nouveaux programmes. Le travail de Véronique Boiron sur l'apprentissage du langage y est synthétisé. Claire Margolinas traite de la construction du nombre. D'autres chercheurs comme Olivier Burger, Edwige Chiroutier et Serge Thomazet font aussi part de leurs travaux sur le devenir élève, la relation aux parents, l'école inclusive et la construction d'une pen-

sée critique. Ce numéro, très riche en apports de chercheurs relate également des expériences en classe à travers des reportages, fait le point sur l'état de cette « école première », et exprime les leviers que le SNUipp FSU estime important d'actionner pour renforcer la réussite de tous les élèves. Cette publication est disponible en version numérique à <http://www.snuipp.fr/Maternelle-l-ecole-premiere>, ou en version papier en contactant le SNUipp-FSU 35.





# RENTRÉE 2017

## CE QUI ATTEND L'ÉCOLE ET SES PERSONNELS

**QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DE CETTE RENTRÉE QUI IMPACTERONT LA VIE DES ÉCOLES ET CELLE DES PERSONNELS? TOUR D'HORIZON DES PRINCIPALES NOUVELLES MESURES.**

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE	
<b>Une rentrée en musique</b>	Le ministre a adressé une note aux recteurs dans laquelle il invite les enseignants, dès le jour de la rentrée des classes, à « proposer aux élèves, qui étaient déjà présents l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue ». Si le SNUipp-FSU est bien entendu favorable à soigner tout particulièrement l'accueil réservé aux élèves lors de ce moment important et symbolique de la rentrée, s'il considère que l'enseignement de la musique et plus largement de la culture et des arts doit occuper une place essentielle dans les apprentissages, il perçoit l'injonction ministérielle comme un signe une sérieuse méconnaissance du fonctionnement des écoles.
<b>Programmes à l'école</b>	Pas de nouveaux programmes en cette rentrée scolaire, le nouveau ministre a indiqué qu'il ne reviendrait pas sur les programmes en place. Cependant, en axant la priorité sur le « Lire, écrire, compter », on peut légitimement se poser des questions. Les méthodes pédagogiques vont-elles être revues pour imposer progressivement aux enseignants 20 heures d'apprentissage de français comme il peut le préconiser ?
<b>Rythmes scolaires</b>	Le décret modifiant le code de l'éducation sur l'organisation du rythme hebdomadaire est paru le 28 juin 2017. Il offre la possibilité d'un retour à quatre jours de classe dès la rentrée de septembre. Les modalités de modification de l'organisation de la semaine scolaire restent identiques. Une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école doit être adressée à l'IA-DASEN. C'est ce dernier qui autorise ou non la modification.
<b>CP à 12 en REP et REP+ 100% de réussite au CP</b>	Dès la rentrée 2017, tous les élèves de REP+ devront être concernés par cette mesure. Cela se fait à moyens constants, sans créations de postes par un redéploiement des moyens existants, au détriment parfois du PDMQDC et des effectifs dans les autres classes. En faisant le choix de ne pas investir à hauteur des besoins, le gouvernement contribue à opposer des dispositifs, au mépris de l'engagement d'équipes très investies, quand il faudrait garantir les moyens pour leur pérennité. Le dispositif des CP à 12 est un recentrage de l'apprentissage de la lecture sur l'année du CP au détriment de la notion de cycle. Ce recentrage est cohérent avec une certaine conception de l'apprentissage de la lecture, basée sur la stricte correspondance grapho-phonologique et sur la méthode syllabique. Or lire c'est comprendre et cette activité complexe ne peut se résumer à une capacité à déchiffrer des mots.
<b>Livret scolaire numérique</b>	Le LSUN mis en place l'année passée dans les écoles n'a pas été sans poser de problèmes aux enseignants : plate forme qui dysfonctionne, incapacité de rentrer les compétences. Et même en fin d'année, distribution aux parents d'une brochure explicative alors qu'ils ne possèdent pas de mot de passe pour se connecter. Devant toutes ces difficultés, le SNUipp n'a eu de cesse de réclamer l'année passée un moratoire. Celui-ci reste d'actualité, d'autant que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application n'ont pas été apportées par le ministère.
<b>Plan numérique</b>	Le nouveau plan numérique, date de la rentrée précédente et reste à l'ordre du jour sur les formations en cours. Depuis le 30 mai 2017, un kit de communication est disponible. Ce sont des banques de ressources numériques éducatives à destination des enseignants de cycle 3. Les compétences numériques sont évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substitue à l'actuel B2i.
<b>Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats</b>	Les mesures de sécurité dans les écoles ont été renforcées par l'instruction commune des ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur du 12 avril 2017. Il s'agit essentiellement de distinguer les menaces entre risques majeurs (naturels, industriels) et attentat/intrusion. Ceci implique d'élaborer deux documents distincts. Alors qu'il était requis d'intégrer le risque attentat/intrusion au sein du PPMS consacré à la gestion des risques majeurs, il convient maintenant de distinguer ces risques dans un PPMS spécifique. Des documents ont été conçus pour aider les directeurs/trices et leurs adjoint-es à la conception des consignes de sécurité. Le SNUipp est très sensible à la protection des élèves et des adultes présents dans l'école, cependant cette nouvelle demande se fait sans formation et sans tenir compte de la réalité du bâti des classes.

# ...CHANGEONS L'ÉCOLE !



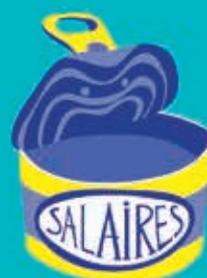
## DU CÔTÉ DES PERSONNELS

<p><b>Fonctionnaires : variable d'ajustement budgétaire</b></p>	<p><b>Gel du point d'indice:</b> Alors que le point était gelé depuis 2010, une seule revalorisation de 1,2 % est intervenue en 2016. Ce gain serait tout de suite enrayé par le gel de la valeur du point, annoncé pour 2018 par le gouvernement, alors même que l'inflation repart à la hausse avec 1,8 % pour 2017 et 1,7 % pour 2018. <b>Jour de carence:</b> Le gouvernement annonce pour 2018 le rétablissement d'une journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie. <b>Augmentation de la CSG:</b> Le gouvernement annonce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 une augmentation de la CSG de 1,7 %. Il s'est engagé à la compenser pour l'ensemble des salariés mais pour les fonctionnaires les modalités ne sont pas encore connues. La majorité des retraités subiront pleinement cette augmentation.</p>
<p><b>ISAE : de nouveaux ayants droit</b></p>	<p>Les enseignants en SEGPA EREA ULIS collège percevront l'ISAE d'un montant de 1 200 € (par contre ceux-ci perdent leur indemnité spécifique (IS) d'un montant de 1 559 €). Ils restent toujours quelques catégories d'enseignants toujours exclues totalement ou partiellement de l'ISAE.</p>
<p><b>De nouvelles indemnités</b></p>	<p>L'indemnité d'activité de coordination et de synthèse d'un montant de 1 765 € par an remplace les heures de coordination et de synthèse. Elle sera versée aux enseignants d'ESMS (cela se traduit pour la plupart par une revalorisation), de SEGPA, d'EREA et d'ULIS second degré. L'indemnité de mission particulière est créée pour les PE chargés de missions particulières au plan académique ou départemental. Elle sera versée aux enseignants référents handicap.</p>
<p><b>Avancement de carrière</b></p>	<p>À la rentrée 2017, les enseignant-es seront reclassé-es dans les nouvelles grilles. Les trois rythmes d'avancement d'échelon (grand choix, choix et ancienneté) sont remplacés par une cadence unique sauf dans les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons. Une carrière complète dans la fonction publique doit dorénavant se dérouler au minimum sur deux grades (classe normale et hors-classe). Pour l'instant, les arbitrages ne sont pas rendus sur les éléments du barème permettant de garantir à tous l'accès à l'échelon terminal de la hors-classe. Un nouveau grade est créé (la classe exceptionnelle), contingenté et accessible seulement à une petite minorité des professeurs des écoles sur une entrée « fonctionnelle » (80 %) ou reposant sur le seul « mérite » (20 %). Les promotions pour l'année 2017-2018 ne concerneront qu'un peu plus de 5 000 collègues. Les modalités précises d'accès seront connues après la rentrée.</p>
<p><b>Rendez-vous de carrière</b></p>	<p>Trois rendez-vous de carrière sont organisés pour les PE aux 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons avec des incidences sur l'avancement. Ils remplacent les anciennes inspections dont la fréquence et le déroulement étaient variables. La note est également supprimée.</p>
<p><b>Obligations réglementaires de services ORS</b></p>	<p>Le nouveau décret sur les ORS entre en vigueur (108 heures) : <b>36 heures</b> d'activités pédagogiques complémentaires (APC) ; <b>48 heures</b> pour les travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et aux suivis des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ; <b>18 heures</b> pour les actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ; <b>6 heures</b> pour la participation aux conseils d'école obligatoires. Les nouvelles obligations réglementaires des personnels exerçant en pénitentiaire leur font perdre le bénéfice des heures de coordination et de synthèse jusqu'à présent rémunérées en heures supplémentaires. Les enseignants exerçant en ESMS et en RASED ont désormais les mêmes ORS (24h+108heures), un arrêté est attendu concernant la déclinaison des 108 h.</p>

## ... ET CE QUE NOUS VOULONS VOIR CHANGER ...

Le niveau des salaires des enseignant-es des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces, le renforcement des dispositifs et structures adaptés (RASED, SEGPA, classes relais) et spécialisés, (ULIS...).

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



**Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix**



## L'ÉQUIPE DU SNUIPP-FSU PRÈS DE VOUS...

### LA SECTION DU SNUIPP-FSU35 À LA RENTRÉE

Tous les jours de la semaine, les membres du bureau du SNUipp-FSU35 sont là pour répondre à toutes vos questions, ou presque! N'hésitez pas à les contacter!

**Lundi:** Rémi Rousselin et Guislaine David

**Mardi:** Emmanuelle Maray et Régis Paulhe

**Mercredi:** Catherine Bidan, Jean René Tanguy, Olivier Blanchard et Arnaud Texier

**Jeudi:** Arnaud Texier, Nolwenn Quelaudren, Guislaine David et Mathieu Béguet (AESH)

**Vendredi:** Arnaud Texier, Olivier Blanchard et Guislaine David.

### LES MIDIS DU SNU

Le SNUipp-FSU se déplace dans les écoles. Les élu-es du personnel viennent manger avec vous le midi pour discuter de vos préoccupations et répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU35.

### LES RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Depuis toujours le SNUipp-FSU35 organise régulièrement des réunions d'information syndicale, moments privilégiés d'échanges pour réfléchir ensemble aux questions qui préoccupent la profession. Questions de métier, questions de société, en passant par des informations sur les droits et les carrières, ces temps sont importants pour construire ensemble, débattre et agir.

Depuis la rentrée 2014 une nouvelle réglementation est en vigueur pour encadrer la participation des enseignants aux réunions d'information syndicale. Elle prévoit le droit de participer aux réunions d'information intervenant pendant les heures de service, à raison de trois demi-journées par année scolaire, dont une prise sur le temps face à élèves.

### LES STAGES SYNDICAUX

Le SNUipp-FSU35 organise des stages syndicaux sur différents thèmes, pour cela nous sollicitons l'intervention de chercheurs et de militants nationaux. Chaque enseignant-e a le droit de bénéficier d'un certain nombre de journées d'absence afin d'assister à des stages syndicaux, c'est un droit qu'il faut utiliser.



N'hésitez pas à nous rejoindre sur  [snuipp35](https://www.facebook.com/snuipp35)

Vous pouvez aussi consulter notre site : [35.snuipp.fr](http://35.snuipp.fr) pour rester informés !

### NEO.SNUIPP.FR

#### UN SITE DÉDIÉ AUX ENTRANTS DANS LE MÉTIER

Le site neo.snuipp.fr offre aux nouveaux enseignants, stagiaires et étudiants de nombreuses ressources sur le métier, la classe, la carrière. Vous y retrouverez des articles et des vidéos de chercheurs pour donner la part belle à la recherche et à la richesse de ses apports pédagogiques et didactiques. « L'info et la vidéo du moment » permettent aux enseignants entrant dans le métier de se tenir informés, régulièrement, des actualités les concernant.

Chaque début de mois, une lettre de diffusion nationale Néo est envoyée aux stagiaires et nouveaux collègues. Elle comporte les dernières actualités parues sur le site neo.snuipp.fr, mais également, selon l'actualité, des informations départementales. Pour la recevoir, inscrivez-vous en passant par la section départementale [snu35@snuipp.fr](mailto:snu35@snuipp.fr)

La passion  
du métier  
ne suffit pas

Il nous faut  
du temps  
et des  
moyens.

l'école pour tous,  
une vraie valeur.





## SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU, UNE VRAIE BONNE IDÉE !

En te syndiquant au SNUipp-FSU, tu défends les valeurs de notre syndicat mais aussi tu bénéficieras d'un contact privilégié avec les militants permanents du SNUipp-FSU, ton dossier sera traité en priorité.

Tu recevras la presse syndicale chez toi, bulletin départemental mais aussi «Fenêtre sur cours», la revue du SNUipp-FSU avec des dossiers spécifiques au métier.

Mais aussi par ton adhésion, tu renforceras le poids du syndicat auprès de l'administration, plus nous avons de

syndiqués, plus nous avons de décharges de service, plus nous pouvons nous occuper des personnels...

Se syndiquer, c'est une marque de solidarité avec la profession, c'est aussi un engagement vis-à-vis de notre métier, de notre école et plus largement du Service Public.

Nous ne recevons aucune subvention de quiconque. D'autre part, le fait que nous soyons entendus par l'administration, et que nous puissions obtenir des résultats, est lié à notre influence reconnue, c'est à dire encore une fois au nombre de nos syndiqué-es.

## COTISATION 2017-2018

Pour les collègues qui ont opté pour le renouvellement automatique des prélèvements, seules les éventuelles modifications sont à nous signaler. Pour le montant de votre cotisation, reportez vous à la ligne correspondant à votre échelon et à votre corps. Pour les personnels ayant une majoration indiciaire liée à leur fonction, ajouter la majoration indiquée dans le tableau «majoration cotisation». La cotisation minimum, pour les collègues sans salaire (disponibilité, congé parental...) est fixée au montant du reversement par la section départementale à la trésorerie nationale (80€).

### OÙ VA MA COTISATION ?

80€, par adhérent, sont reversés par la Section départementale à la trésorerie nationale. Le reste est utilisé par la section départementale pour éditer et envoyer bulletins et circulaires, financer les actions, renouveler et entretenir le matériel servant à l'information des collègues.

### IMPÔTS: ATTESTATION DE COTISATION 2017

La cotisation syndicale donne droit à une déduction d'impôt de 66% de son montant ou bien valable en crédit d'impôt en cas de non imposition.

*Exemple: pour un PE au 9<sup>e</sup> échelon (cotisation à 200€), le coût réel de la cotisation après déduction d'impôts, est de 68€.*

**SE SYNDIQUER ?**

**UNE VRAIE BONNE IDÉE.**

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.

- ▶ Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- ▶ Pour changer l'école et la société.
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités.
- ▶ Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- ▶ Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

SE SYNDIQUER, C'EST  
**Utile**

<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.





RES EFFEC  
ITE CONDITI  
ONS RÉUSSI  
MÉTIER AIDE  
E MAITRES R  
ÉUSSITE CON  
S TEMPS INV  
R AUTREMEN  
FFECTIFS AID  
TEMPS RÉU  
USSITE CON  
MÉTIER  
AUTRE  
DNFIANCE F  
MAITRES AID

DE **A À Z**,  
**REPRENONS LA MAIN**

**...CHANGEONS L'ÉCOLE !**

